

Coronavirus : recommandations pour les agents des ministères économiques et financiers

Dans le cadre de l'épidémie coronavirus (COVID-19), une rubrique a été mise en place sur Alizé.

Ce message rappelle les recommandations pour les personnes revenant de Chine (Chine continentale, Hong Kong, Macao), d'Iran, de Singapour, de Corée du Sud, ou des régions de Lombardie et de Vénétie en Italie (zones évolutives : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>)

Dès son retour, l'agent se signale à son service RH et reste à son domicile pendant une durée de 14 jours. Le service RH informera le médecin de prévention.

Les agents télétravailleurs pourront, à titre exceptionnel, télétravailler tout au long de cette période.

Les agents qui ne sont pas télétravailleurs seront autorisés à travailler à leur domicile, s'ils disposent des conditions matérielles leur permettant d'assurer leurs fonctions.

Dans les autres cas, les agents concernés pourront bénéficier d'une autorisation spéciale d'absence (ASA), délivrée par le chef de service.

En cas de confinement des personnes vivant habituellement au foyer (conjoint, enfants...), et afin de limiter le risque de contagion, le recours au télétravail ou aux autorisations spéciales d'absence sera accordé selon le même dispositif.

Pour toute autre situation, il conviendra de se rapprocher du médecin de prévention qui déterminera les mesures à prendre.

Pendant cette période, il est demandé de surveiller sa température 2 fois par jour, ainsi que l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (toux, difficultés à respirer...), et de porter un masque chirurgical en cas de contact avec des tiers.

En cas de signes d'infection respiratoire **dans les 14 jours suivant le retour** :

- **contacter le Samu Centre 15** en faisant état des symptômes et du séjour récent en Chine (Chine continentale, Hong Kong, Macao), d'Iran, de Singapour, de Corée du Sud, ou des régions de Lombardie et de Vénétie en Italie ;
- **éviter tout contact avec votre entourage** et porter un masque chirurgical ;
- **ne pas se rendre chez son médecin traitant, ni aux urgences**, pour éviter toute potentielle contamination.

Compte-tenu de l'évolution de l'épidémie, il est conseillé aux personnes qui le peuvent et qui n'ont pas de raison essentielle de se rendre dans les zones concernées, de différer leur déplacement dans ces régions.

► Un **numéro vert** répond aux questions sur le coronavirus COVID-19 de **09h00 à 19h00** sept jours sur sept : **0 800 130 000**.

► Des informations précises, détaillées et actualisées en permanence sont accessibles à l'adresse suivante : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Ces mesures sont susceptibles d'évoluer en fonction de la situation.